

GUIDE POUR LES PROCHES AIDANTS

**d'une personne vivant avec une
déficience intellectuelle ou physique
ou un trouble du spectre de l'autisme**



Les **Aidants**
du Haut-Saint-Laurent



SYLVIE DESGROSEILLIERS, intervenante
Les Aidants du Haut-Saint-Laurent

Août 2025

Ce document s'adresse aux proches aidants responsables d'une personne de moins de 65 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou physique ou un trouble du spectre de l'autisme.

Il peut servir de base et doit être utilisé à titre indicatif. Certains programmes gouvernementaux pouvant être modifiés, bonifiés ou abolis, un travail de mise à jour sera effectué annuellement et dans la mesure de nos connaissances.

Ce guide contient uniquement les programmes / crédits qui sont liés avec la proche aide et les personnes handicapées. Il ne peut en aucun cas remplacer les avis professionnels du comptable ou du fiscaliste.

TABLE DES MATIÈRES

1. Mesures fiscales et rentes pour les proches aidants – Canada.....	1
1.1. Prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi	1
1.2. Crédit canadien pour aidant naturel.....	2
1.3. Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience	2
1.4. Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)	3
1.5. Prestation pour enfants handicapés (PEH)	3
1.6. Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles	3
2. Mesures fiscales et rentes pour les personnes handicapées – Canada	4
2.1. Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)	4
2.2. Prestation canadienne pour personnes handicapées	4
2.3. Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).....	5
2.3.1. Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité	5
2.3.2. Bon canadien pour l'épargne-invalidité.....	5
2.4. Le Supplément à l'Allocation canadienne pour les travailleurs	6
2.5. Montant pour l'achat d'une habitation	6
2.6. Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire	7
2.7. Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	8
3. Mesures fiscales et rentes pour les proches aidants - Québec.....	9
3.1. Crédit d'impôt pour personne aidante.....	9
3.2. Crédit d'impôt pour achat d'une habitation	9
3.3. Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	10
3.4. Crédit d'impôt pour frais médicaux	10
4. Mesures fiscales et rentes pour les personnes handicapées – Québec.....	11
4.1. Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail adaptée	11
4.2. Déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée	11
4.3. Le supplément pour enfant handicapé (SEH)	12
4.4. Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	12
4.5. Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	13
4.6. Attestation de déficience.....	14
4.7. Crédit d'impôt pour frais médicaux	14

4.8.	Aide financière aux études–Allocation pour des besoins particuliers – Adultes	14
4.9.	Aide financière aux études–Allocation pour des besoins particuliers –Jeunes	15
5.	Programmes, mesures et services pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.	16
5.1.	Chèque emploi-service	16
6.	Après 18 ans.....	17
7.	Curateur public du Québec.....	18
7.1.	Mesure d’assistance	18
7.2.	Tutelle au majeur.....	18
7.3.	Déclaration de tutelle dative.....	19
8.	Notaires et avocats spécialisés.....	20
9.	Programme de solidarité sociale.....	21
10.	Le testament fiduciaire	22
11.	Normes du travail et congés pour proches aidants	22
12.	Gérer les finances de son proche.....	22
13.	Prévenir la fraude, les abus et la maltraitance financière	22
14.	La procuration.....	23
15.	Produire sa déclaration de revenus	23
16.	Ressources offrant du répit aux familles	23
16.1	Répit le Zéphyr	23
16.2	Camp Soleil Mélissa	24
16.3	Notre-Dame-de-Fatima.....	24
16.4	Centre multifonctionnel Horizon	24
16.5	Camp Papillon	25
16.6	Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges	25
17.	Liste des fondations québécoises	26
18.	Finautonomie.....	30
18.1	Leurs services	30
18.2	Coordonnées	30
19.	Office des personnes handicapées du Québec.....	30
19.1	Leurs services	30
19.2.	Documentation.....	30

19.3. Coordonnées	30
20. Observatoire québécois de l'autisme	31
21. Carte accompagnement loisir (CAL)	31
22. L'organisme « Les Aidants du Haut-Saint-Laurent »	31
22.1. La mission.....	31
22.2. Clientèle visée	31
22.3. Les services offerts	31
22.4. Coordonnées	32
23. Autres Ressources	32
24. Guides, outils et autres documents disponibles	34
24.1. Autisme.....	34
24.2. Déficience intellectuelle	34
24.3. Proche aidance	35
24.4. Autres	35
25. Formations disponibles	36
25.1. Trouble du spectre de l'autisme	36
25.2. Déficience intellectuelle	36
26. Références.....	36
ANNEXE 1	- 1 -
ANNEXE 2	1

1. Mesures fiscales et rentes pour les proches aidants – Canada

1.1. Prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi

Les prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi vous offrent de l'aide financière lorsque vous vous absentez du travail pour fournir des soins ou du soutien à une personne gravement malade ou blessée ou à quelqu'un qui a besoin de soins de fin de vie. Vous pourriez recevoir jusqu'à 55 % de votre rémunération, jusqu'à un maximum de 668 \$ par semaine.

En tant que proche aidant, vous n'avez pas besoin d'être de la même famille que la personne à laquelle vous fournissez des soins ou du soutien ou de vivre avec elle, mais elle doit vous considérer comme un membre de la famille.

Les 3 types de prestations pour proches aidants

Nom de la prestation	Nombre maximal de semaines payables	À qui vous fournissez des soins
Prestations pour proches aidants d'enfants	jusqu'à 35 semaines	Une personne gravement malade ou blessée de moins de 18 ans
Prestations pour proches aidants d'adultes	jusqu'à 15 semaines	Une personne gravement malade ou blessée de 18 ans ou plus
Prestations de compassion	jusqu'à 26 semaines	Une personne de tout âge ayant besoin de soins de fin de vie

Vous pouvez recevoir des prestations pendant les 52 semaines suivant la date à laquelle la personne a été reconnue gravement malade ou blessée ou nécessitant des soins de fin de vie par un médecin ou un infirmier praticien. Dans ce délai, vous pouvez prendre les semaines de prestations en même temps ou sur des périodes distinctes.

Les semaines de prestations peuvent être partagées par des proches aidants admissibles en même temps ou l'un après l'autre.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants.html>

Pour une meilleure compréhension, visitez le site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/les-prestations-d-assurance-emploi/>

1.2. Crédit canadien pour aidant naturel

Le crédit canadien pour aidant naturel (CCAN) est un crédit d'impôt non remboursable auquel vous pourriez avoir droit si vous subvenez aux besoins d'un époux ou conjoint de fait ou d'une personne à charge qui a une déficience physique ou mentale.

Pour qui pouvez-vous demander ce crédit?

Vous pouvez demander le CCAN si vous subvenez aux besoins de votre époux ou conjoint de fait qui a une déficience physique ou mentale.

Vous pouvez aussi demander le CCAN si une ou plusieurs des personnes suivantes sont à votre charge en raison d'une déficience physique ou mentale :

- Un de vos enfants ou petits-enfants (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait);
- Un de vos parents, grands-parents, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux ou nièces (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait) qui résidait au Canada à un moment de l'année.

Une personne est considérée comme étant à votre charge si elle compte sur vous pour subvenir de façon régulière et constante à l'ensemble ou à une partie de ses besoins fondamentaux, comme la nourriture, le logement et l'habillement.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/montant-aidants-naturels.html>

Pour une meilleure compréhension, visitez le site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/le-credit-canadien-pour-aidant-naturel/>

1.3. Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience

Vous pouvez demander 2 616 \$ pour chacun de vos enfants (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait) qui remplit toutes les conditions suivantes :

- L'enfant était âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année;
- L'enfant avait une déficience des fonctions physiques ou mentales et continuera probablement de dépendre des autres pour une période d'une durée indéterminée;
- L'enfant a besoin de beaucoup plus d'aide pour ses besoins et ses soins personnels que d'autres enfants du même âge.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-30499-30500-aidants-naturels-enfants-moins-18-ans-deficience.html>

1.4. Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Se référer à la section 2, à la page 4 :

« Mesures fiscales et rentes pour les personnes handicapées – Canada ».

1.5. Prestation pour enfants handicapés (PEH)

C'est un versement mensuel non imposable versé aux familles qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales.

Admissibilité :

Pour obtenir la PEH :

- Vous devez être admissible à l'allocation canadienne pour enfants (ACE);
- Votre enfant doit être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Si vous recevez déjà l'ACE pour votre enfant qui est admissible au CIPH, **vous n'avez pas besoin de demander la PEH**. Vous l'obtiendrez automatiquement.

Un enfant est admissible au CIPH lorsqu'un professionnel de la santé atteste, sur le formulaire *T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées*, que l'enfant a une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales, et que l'Agence du revenu du Canada (ARC) approuve le formulaire. Vous pouvez envoyer le formulaire à l'ARC à tout moment pendant l'année.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/prestation-enfants-handicapes.html>

1.6. Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles

Le crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM) est un crédit d'impôt remboursable qui a pour but d'aider à couvrir les coûts de rénovation d'un logement admissible en vue de construire un logement secondaire qui permettrait à un particulier déterminé (soit, une personne âgée ou un adulte admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées) de vivre avec un proche admissible.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/budgets-gouvernement-federal/budget-2022-plan-faire-croitre-notre-economie-rendre-vie-plus-abordable/credit-impot-pour-renovation-habitations-multigenerationnelles.html>

2. Mesures fiscales et rentes pour les personnes handicapées – Canada

2.1. Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Ce crédit est une porte d'entrée pour plusieurs aides financières (Finautonome, 2023).

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes handicapées et leurs aidants à réduire l'impôt sur le revenu qu'ils pourraient avoir à payer.

Si vous avez une déficience grave et prolongée, vous pouvez faire une demande de crédit. Si votre demande est approuvée, vous pourrez réclamer le crédit au moment de faire vos impôts.

En réduisant le montant de l'impôt sur le revenu que vous pourriez avoir à payer, le CIPH vise à compenser une partie des coûts supplémentaires liés à la déficience.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees/admissible-ciph.html>

Pour faire la demande :

En ligne

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees/comment-demande-ciph.html#h-2>

À la main ou avec Acrobat Reader

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t2201.html>



IMPORTANT

Si le CIPH n'est pas utilisé pour réduire l'impôt de la personne handicapée, il est transférable au conjoint ou au membre de la famille immédiate qui habite à la même adresse ou qui soutient la personne (Finautonome, 2023).

2.2. Prestation canadienne pour personnes handicapées

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées offre un soutien financier direct aux personnes handicapées âgées de 18 à 64 ans. Le premier mois d'admissibilité à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées est juin 2025. Les premiers paiements devraient commencer en juillet 2025 pour les demandes reçues et approuvées par le 30 juin 2025.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/handicap/prestation-canadienne-personnes-situation-handicap.html>

2.3. Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne destiné à aider un particulier qui est approuvé à recevoir le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) à épargner pour sa sécurité financière à long terme.

Qui peut être bénéficiaire d'un REEI ?

Vous pouvez désigner une personne comme bénéficiaire si elle répond aux critères suivants :

La personne :

- Est approuvée pour le CIPH (crédit d'impôt pour personnes handicapées) (sauf le cas d'un transfert d'un REEI à un nouveau REEI);
- A un numéro d'assurance sociale (NAS) valide;
- Réside au Canada au moment de l'établissement du régime;
- À moins de 60 ans (un régime peut être ouvert au nom d'une personne jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle elle atteint 59 ans). Cette limite d'âge ne s'applique pas lorsque le REEI d'un bénéficiaire est ouvert à la suite du transfert de l'ancien REEI de celui-ci.

Le REEI permet aussi de recevoir :

2.3.1. Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

La subvention est une somme que le gouvernement du Canada verse à un REEI. Le gouvernement versera une subvention de 300 %, de 200 % ou de 100 % selon le revenu familial net rajusté du bénéficiaire et le niveau de cotisation.

Au cours d'une année, un REEI peut recevoir un maximum de 3 500 \$ en subvention. La limite à vie de la subvention est de 70 000 \$.

2.3.2. Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Le bon est une somme que le gouvernement du Canada verse directement dans un REEI. Le gouvernement versera un bon jusqu'à 1 000 \$ annuellement pour les Canadiens à faible revenu ayant une invalidité. Aucune cotisation n'est requise pour recevoir le bon. Sa limite à vie est de 20 000 \$. Un bon peut être versé dans un REEI jusqu'à l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 49 ans.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-invalidite-reei.html>

Pour une meilleure compréhension, visitez le site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/ regime-enregistre-d-epargne-invalidite/>

2.4. Le Supplément à l'Allocation canadienne pour les travailleurs

L'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) est un crédit d'impôt remboursable offert aux personnes et aux familles admissibles qui travaillent et qui gagnent un revenu modeste.

L'ACT comporte deux volets : un montant de base et un supplément pour personnes handicapées.

Vous avez droit au montant de base de l'ACT si vous respectez toutes les conditions suivantes :

- Vous avez gagné un revenu de travail et votre revenu net est inférieur au revenu net établi pour votre province ou territoire de résidence;
- Vous étiez un résident du Canada tout au long de l'année;
- Vous étiez âgé de 19 ans ou plus au 31 décembre, ou vous habitez avec votre époux ou conjoint de fait ou votre enfant.

Vous pourriez avoir droit au supplément pour personnes handicapées si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- Vous avez droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées et l'Agence a dans ses dossiers votre formulaire *T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées* approuvé;
- Votre revenu net est inférieur au revenu net établi pour votre province ou territoire de résidence.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-travailleurs.html>

2.5. Montant pour l'achat d'une habitation

Vous pouvez demander jusqu'à 10 000 \$ pour l'achat d'une habitation admissible en 2024 que vous avez acquise si les deux conditions suivantes s'appliquent :

- Vous (ou votre époux ou conjoint de fait) avez fait l'acquisition d'une habitation admissible;
- Vous n'avez pas habité dans une autre habitation au Canada ou à l'étranger dont vous (ou votre époux ou conjoint de fait) étiez propriétaire au cours de l'année de l'acquisition ou des quatre années précédentes (acheteur d'une première habitation).

2.5 Montant pour l'achat d'une habitation (suite)

Personnes handicapées

Vous n'avez pas à être l'acheteur d'une première habitation si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Vous faites l'acquisition d'une habitation au bénéfice d'une personne qui vous est liée et qui est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.



REMARQUE

L'acquisition de l'habitation doit permettre à la personne handicapée de vivre dans une habitation plus accessible ou dans un environnement mieux adapté à ses besoins. Vous ou la personne handicapée qui vous est liée devez avoir l'intention d'occuper l'habitation comme résidence principale au plus tard un an après son acquisition.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31270-montant-achat-habitation.html#toc2>

2.6. Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire

Vous pouvez demander un montant pour les dépenses admissibles pour les rénovations admissibles à un logement si vous êtes un particulier qui est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) à un moment de l'année.

Une rénovation admissible est une rénovation ou une modification faite au logement admissible (y compris le terrain qui en fait partie) qui est de nature durable et qui fait partie intégrante du logement admissible. La rénovation doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- Permettre au particulier déterminé d'avoir accès au logement, de s'y déplacer ou d'y accomplir les tâches de la vie quotidienne;
- Réduire le risque que le particulier déterminé se blesse à l'intérieur du logement ou en y accédant.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31285-depenses-accessibilite-domiciliaire.html>

2.7. Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées

Si vous avez une déficience des fonctions physiques ou mentales, vous pourriez déduire les dépenses que vous avez déboursées dans l'année qui vous a permis d'exercer l'une des activités suivantes :

- Travailler;
- Fréquenter un établissement d'enseignement;
- Faire de la recherche pour laquelle vous avez reçu une subvention.

Seule la personne handicapée peut demander ce montant.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-21500-deduction-produits-services-soutien-personnes-handicapees.html>

3. Mesures fiscales et rentes pour les proches aidants - Québec

3.1. Crédit d'impôt pour personne aidante

Le crédit d'impôt pour personne aidante (CIPA) comporte deux volets. Le premier volet, concerne toute personne aidant une personne de 18 ans ou plus qui est atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et qui a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne. Le second volet, concerne toute personne aidant un proche qui est âgé de 70 ans ou plus et qui cohabite avec celui-ci.

Conditions d'admissibilité de base :

- Vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande;
- Vous n'avez reçu aucune rémunération pour l'aide que vous avez fournie à la personne aidée admissible;
- Aucune personne, sauf votre conjoint, n'inscrit à votre égard un montant à la ligne 367, 378 ou 381 de sa déclaration;
- Aucune personne ne demande à votre égard le crédit d'impôt pour personne aidante;
- Vous ou votre conjoint, s'il y a lieu, n'étiez pas exonéré d'impôt pour l'année visée par la demande.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-personne-aidante/>

Pour une meilleure compréhension, visitez le site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/le-credit-d-impot-pour-personne-proche-aidante/>

3.2. Crédit d'impôt pour achat d'une habitation

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour achat d'une habitation si vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée (ou, si vous avez cessé de résider au Canada au cours de l'année visée, vous résidiez au Québec le jour où vous avez cessé de résider au Canada) et qu'au cours de cette même année, vous avez acquis une habitation admissible et avez l'intention d'en faire le lieu principal de résidence d'une personne handicapée qui vous est liée.

De plus, cette habitation doit être :

- Soit plus facile d'accès pour elle ou aménagée de façon à ce qu'elle puisse se déplacer ou accomplir les tâches de la vie quotidienne plus facilement;
- Soit située dans un milieu qui est mieux adapté à ses besoins personnels ou aux soins qu'elle requiert.

3.2. Crédit d'impôt pour achat d'une habitation (suite)

Si vous avez acquis l'habitation pour en faire le lieu principal de résidence d'une personne handicapée, il n'est pas nécessaire que ce soit votre première habitation.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-achat-dune-habitation/>

3.3. Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Enfant admissible :

Pour qu'un enfant puisse être reconnu comme enfant admissible pour l'année en cours, il doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- Il est âgé de moins de 16 ans à un moment de l'année;
- Quel que soit son âge, il est atteint d'une infirmité mentale ou physique et est à votre charge ou à celle de votre conjoint.

Il peut s'agir des personnes suivantes :

- Votre enfant ou celui de votre conjoint(e);
- Un enfant à votre charge ou à celle de votre conjoint(e) et dont le revenu pour l'année ne dépasse pas 13 280 \$.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants/>

3.4. Crédit d'impôt pour frais médicaux

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour des frais médicaux si vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-medicaux/>

4. Mesures fiscales et rentes pour les personnes handicapées – Québec

4.1. Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail adaptée

Les crédits d'impôt relatifs à la prime au travail sont des crédits d'impôt remboursables que vous pouvez demander dans la déclaration de revenus (annexe P). Un crédit d'impôt remboursable est une somme qui peut vous être accordée même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

Conditions d'admissibilité :

- Vous ou votre conjoint(e) avez un revenu de travail annuel de plus de 1 200 \$;
- Votre revenu familial est inférieur aux revenus présentés dans le tableau ci-dessous :

Revenu familial maximal à partir duquel vous n'avez plus droit à la prime au travail adaptée pour l'année d'imposition 2023 selon votre situation familiale

Situation familiale	Revenu familial maximal
Personne seule	37 671,44 \$
Couple sans enfants	57 835,28 \$
Famille monoparentale	55 289,00 \$
Couple avec au moins un enfant	73 194,00 \$

- Vous ou votre conjoint(e) avez reçu, au cours de l'année ou au cours de l'une des cinq années précédentes, en raison de contraintes sévères à l'emploi, des prestations du Programme de solidarité sociale;
- Vous ou votre conjoint avez droit, pour l'année, au crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credits-dimpot-relatifs-a-la-prime-au-travail/>

<https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-245%282023-12%29.pdf>

4.2. Déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée

Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez, à certaines conditions, déduire les frais que vous avez payés en 2024 pour obtenir des produits et des services de soutien qui vous ont permis d'occuper un emploi, d'exploiter activement une entreprise, d'effectuer de la recherche pour laquelle vous avez reçu une subvention, de suivre un cours offert par un établissement d'enseignement agréé ou de fréquenter une école secondaire.

Formulaire à compléter et à fournir à la déclaration de revenu :

Déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée (TP-358.0.1)

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/201-a-260-revenu-net/ligne-250/point-7/>

4.3. Le supplément pour enfant handicapé (SEH)

Le supplément pour enfant handicapé est une aide financière qui a pour but d'aider les familles à assumer la garde, les soins et l'éducation d'un enfant dont la déficience ou le trouble des fonctions mentales le limite de façon importante dans la réalisation de ses habitudes de vie et dont la durée prévisible est d'au moins un an.

Vous avez droit au supplément pour enfant handicapé si :

- Vous êtes admissible à l'Allocation famille;
- Vous avez à votre charge un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience ou un trouble des fonctions mentales qui le limite de façon importante dans la réalisation de ses habitudes de vie pendant une période prévisible d'au moins un an.

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/supplement/Pages/supplement.aspx

Formulaire et informations supplémentaires

https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien_aux_enfants/supplement_enfant_handicape/LPF825_fr.pdf

4.4. Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

La mesure de l'Allocation famille est administrée par Retraite Québec et prévoit le versement d'un supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Ce supplément vise à aider financièrement les parents d'un enfant de moins de 18 ans qui :

- Présente des incapacités très importantes et multiples l'empêchant de réaliser ses habitudes de vie (durée prévisible des incapacités : au moins un an);
- A besoin de soins médicaux complexes à domicile pour lesquels le parent a reçu une formation dans un centre spécialisé lui permettant de maîtriser les techniques spécifiques à l'utilisation de l'équipement requis. Le parent doit être en mesure de répondre à tout changement de l'état clinique de l'enfant qui peut représenter une menace pour sa vie. (durée prévisible du soin : au moins un an).

Les parents doivent recevoir pour cet enfant :

- L'Allocation famille;
- Le supplément pour enfant handicapé.

<https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/faq/enfants/sehse/Pages/supplement-enfant-handicape-soins-exceptionnels.aspx#:~:text=par%20enfant%20annuellement.-,Le%20montant%20du%20suppl%C3%A9ment%20pour%20enfant%20handicap%C3%A9%20n%C3%A9cessitant%20des%20soins,et%20ne%20sont%20pas%20imposables.>

Formulaire et informations supplémentaires

https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien_aux_enfants/supplement_enfant_handicape/LPF827-828_fr.pdf

4.5. Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques

Vous pouvez demander un montant qui réduira votre impôt à payer si, dans l'année, vous aviez 18 ans ou plus et que vous aviez une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques attestée, selon le cas, par :

- Une ou un médecin;
- Une infirmière praticienne spécialisée ou un infirmier praticien spécialisé;
- Une ou un optométriste;
- Une ou un audiologiste;
- Une ou un orthophoniste;
- Une ou un ergothérapeute;
- Une ou un psychologue;
- Une ou un physiothérapeute.

Votre déficience est considérée comme grave et prolongée si elle a duré ou s'il est prévu qu'elle dure au moins 12 mois consécutifs et que vous êtes dans l'une des deux situations suivantes :

- Même à l'aide de soins thérapeutiques, d'appareils ou de médicaments, vous êtes toujours ou presque toujours
 - Soit incapable de voir;
 - Soit incapable d'accomplir une activité courante de la vie de tous les jours sans y consacrer un temps excessif, comme parler, entendre, marcher, éliminer, vous alimenter, vous habiller ou fonctionner quotidiennement faute de capacités mentales nécessaires (notez que le travail rémunéré, les activités sociales ou récréatives et les travaux ménagers ne sont pas considérés comme des activités courantes de la vie de tous les jours);
 - Soit limitée ou limité dans plus d'une activité courante, si les effets cumulatifs de ces limitations équivalent au fait d'être limitée ou limité de façon marquée dans l'exercice d'une seule activité.
- En raison d'une maladie chronique, vous recevez, au moins 2 fois par semaine, des soins thérapeutiques qui sont prescrits par une ou un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée ou un infirmier praticien spécialisé et qui sont essentiels au maintien de l'une de vos fonctions vitales, et vous devez y consacrer au moins 14 heures par semaine (y compris le temps pour les déplacements, les visites médicales et la récupération nécessaire après un traitement).

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/montant-pour-deficience-grave-et-prolongee-des-fonctions-mentales-ou-physiques/>

4.6. Attestation de déficience

Ce formulaire sert à attester qu'une personne de 18 ans ou plus a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Au lieu du formulaire Attestation de déficience (TP-752.0.14), vous pouvez nous faire parvenir une copie du formulaire fédéral Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (T2201), qui atteste que vous (ou une personne à l'égard de qui vous demandez un crédit d'impôt dans votre déclaration) avez une déficience grave et prolongée.

Cependant, utilisez le formulaire TP-752.0.14 si vous devez nous fournir une attestation confirmant :

- Que la déficience est considérée comme grave en raison du temps consacré à des soins thérapeutiques essentiels au maintien d'une fonction vitale (ces soins doivent être prodigués au moins deux fois par semaine pour un total d'au moins 14 heures);
- Qu'une personne à l'égard de qui vous demandez le crédit d'impôt pour personne aidante a une incapacité de vivre seul ou a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne en raison d'une déficience grave et prolongée. Une copie du formulaire fédéral « Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées » (T2201) peut être fournie au lieu du formulaire d'attestation de déficience sauf dans le cas mentionné plus haut.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-752-0-14/>

4.7. Crédit d'impôt pour frais médicaux

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour des frais médicaux si vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-medicaux/>

4.8. Aide financière aux études–Allocation pour des besoins particuliers – Adultes

Ce programme est une allocation pour besoins spéciaux destinée aux adultes ayant une déficience fonctionnelle majeure ou une autre invalidité reconnue.

Il vous permet de bénéficier de formes de soutien en lien avec votre déficience (ex. : services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles) qui sont nécessaires à la poursuite de vos études :

- Au secondaire à la formation professionnelle;
- Au secondaire à l'éducation des adultes;
- Au collégial;
- À l'université.

Le Programme vous accorde une aide financière uniquement pour les formes de soutien qui ne sont pas remboursées par d'autres programmes.

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/allocation-besoins-particuliers-adultes>

4.9. Aide financière aux études–Allocation pour des besoins particuliers –Jeunes

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse à votre enfant si une déficience fonctionnelle majeure limite ses apprentissages scolaires à la maison.

Votre enfant doit fréquenter un établissement d'enseignement privé non subventionné reconnu et suivre un programme d'études reconnu.

L'allocation vous permet d'obtenir des ressources matérielles nécessaires à la poursuite de ses études :

- Au préscolaire;
- Au primaire;
- Au secondaire.

Aucun autre programme ne doit couvrir les mêmes besoins.

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/allocation-besoins-particuliers-jeunes>

5. Programmes, mesures et services pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.

<https://www.quebec.ca/personnes-handicapees>

5.1. Chèque emploi-service

Si vous vivez à domicile et que vous avez besoin d'aide pour effectuer certaines activités, vous pourriez avoir accès à des services de soutien à domicile.

Les services de soutien à domicile relèvent des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, mission centre local de services communautaires (CLSC). Ces derniers ont la responsabilité de recevoir et d'évaluer les besoins de toute personne qui requiert leurs services.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/inaptitude-perde-autonomie/services-soutien-domicile>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-513-02F.pdf>

6. Après 18 ans...

À la naissance de votre enfant, vous devenez ses tuteurs légaux en signant la déclaration de naissance du Directeur de l'état civil [...] C'est donc dire que, dès la naissance de l'enfant, ou à son adoption, et jusqu'à la veille de ses 18 ans, vous êtes ses tuteurs légaux, détenteurs de l'autorité parentale. [...] [L]es parents doivent assurer la garde, la surveillance, la santé, la sécurité, le bien-être physique et psychologique, l'éducation et l'entretien de leur enfant. [...] Les parents sont aussi en droit de prendre des décisions importantes concernant leur enfant. (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 34).

« [L]e jour même de ses 18 ans, chacun devient pleinement apte et autonome, jusqu'à preuve du contraire. » (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 35). Cependant, l'enfant n'est pas devenu une nouvelle personne pendant la nuit. Les enjeux demeurent les mêmes.

Après 18 ans, si aucune mesure de représentation n'a été mise en place, « les parents ou les proches aidant se retrouvent face à un mur » (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 36), lorsqu'il s'agit de décisions qui « relèvent [...] des domaines administratif, financier, légal, ou médical » (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 37).

« L'ouverture d'un régime de protection du majeur peut être demandée dans l'année précédant la majorité, mais le jugement ne prend effet qu'à la majorité » (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 49) (voir section 8 Curateur public du Québec).

Il existe aussi au Québec deux programmes qui accordent une aide financière à certaines personnes [...] : le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale, administrés tous les deux par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [...] seules les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi peuvent demander de la solidarité sociale. Et c'est ce programme qui nous intéresse. (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 68).

À 18 ans, certains aspects de l'assurance médicament changent, car l'enfant pourra être inscrit comme adulte à ce moment. De plus, si l'enfant devenu adulte est prestataire de solidarité sociale, il pourrait recevoir un carnet de réclamation qui lui permettra d'obtenir certains médicaments et services de santé sans frais (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 127).

Un tout nouveau site web a été inauguré le 27 février 2025 :

<https://parentcap18.ca/>

7. Curateur public du Québec

7.1. Mesure d'assistance

En résumé, la mesure d'assistance permet à une personne d'être officiellement assistée par une ou deux personnes qu'elle aura choisies (assistants) afin de prendre des décisions, gérer son patrimoine ou prendre soin d'elle.

L'assistant peut communiquer avec des tiers (services gouvernementaux, institutions financières, entreprises, fournisseurs de services et professionnels, tels que médecins, pharmaciens, travailleurs sociaux, juristes, comptables, etc.) au nom de la personne assistée.

<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/protection-legale/mesure-assistance/a-propos>

7.2. Tutelle au majeur

La tutelle d'une personne majeure est une mesure juridique destinée à assurer la protection de sa personne, la gestion de son patrimoine et, en général, l'exercice de ses droits. Elle est établie par le tribunal en cas d'incapacité de la personne et lorsqu'elle doit être représentée dans l'exercice de ses droits.

Selon son incapacité et son besoin de représentation, la tutelle peut porter uniquement sur la gestion du patrimoine de la personne concernée (l'ensemble de ses biens ou une partie des biens). C'est la tutelle aux biens.

La tutelle peut aussi concerner uniquement la protection de sa personne c'est-à-dire son bien-être moral, sa représentation dans l'exercice de ses droits civils et la défense de ses droits. On parle dans ce cas de tutelle à la personne.

Enfin, la tutelle peut porter sur les deux aspects. On parle alors de tutelle aux biens et à la personne.

Les étapes de la demande :

- Obtention des évaluations (médicale et psychosociale);
- Rédaction et dépôt de la demande d'ouverture de la tutelle au tribunal;
- Interrogatoire de la personne concernée par la demande;
- Convocation d'une assemblée de parents, d'alliés ou d'amis;
- Jugement (décision du tribunal).

<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/protection-legale/tutelle-au-majeur>



À SAVOIR

Pour savoir s'il est préférable d'ouvrir ou non une tutelle, se référer au livre de Me Lalonde-Piecharki disponible pour prêt chez Les Aidants du Haut-Saint-Laurent (voir références), à un(e) notaire ou à un(e) avocat(e) spécialisé(e). Vous pouvez aussi consulter le Guide à l'usage du tuteur et du conseil de tutelle. ([https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/curateur-public/pdf/guide tut maj.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/curateur-public/pdf/guide_tut_maj.pdf))

7.3. Déclaration de tutelle dative

Qui veillera sur vos enfants si vous décédez ou devenez inapte ? Vous pouvez désigner un tuteur pour vos enfants mineurs dans votre mandat de protection ou votre testament. Mais vous pouvez aussi tout simplement faire parvenir une déclaration écrite au Curateur public du Québec.

Le formulaire **Déclaration de tutelle dative (PDF)** vous permet de choisir une personne pour assurer la tutelle de vos enfants mineurs. Ce sont toujours les volontés du dernier parent à décéder ou à perdre son aptitude à assumer la tutelle qui s'appliqueront.

Les déclarations de tutelle dative déposées auprès du Curateur public ont une valeur officielle et ne nécessitent pas d'entreprendre d'autres démarches auprès du tribunal ou d'un notaire.

<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/protection-legale/tutelle-biens-mineur/personnes-impliquees/tuteur-datif>

8. Notaires et avocats spécialisés

(En accompagnement auprès des proches aidants d'une personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme)



NOTAIRES ET AVOCATS SPÉCIALISÉS

Me Sonia Lemieux, notaire
Courriel : sonia.lemieux@notaireatypique.ca
Téléphone : (354) 201-0017
<https://www.notaireatypique.ca/>
(voir Annexe 1)

Me Joanie Lalonde-Piecharski, notaire
886 Boulevard Sir Wilfrid Laurier Bureau #1,
Mont-Saint-Hilaire, Québec J3H 6B7
Téléphone : (450) 281-1114
<https://www.enfantdifferentquebec.ca/>
(voir Référence)

Me Hélène Guay
Tél. : 514-272-1164 poste 3
Télec. : 514-272-5447
200, av. Laurier Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H2T 2N8
<https://heleneguay.com/>

Me Laurent Fréchette
Me Roxanne Duhaime
Tél. : 514-727-9100
7160 boulevard Pie IX, bureau 201,
Montréal (Québec) H2A 2G4
<https://hffnotaires.ca/>

9. Programme de solidarité sociale

Le Programme de solidarité sociale s'adresse à une ou un adulte seul ou aux familles dont une ou des personnes adultes présentent des contraintes sévères à l'emploi. Ce programme permet de recevoir une aide financière et favorise l'intégration et la participation sociale. La somme allouée varie selon la composition de la famille et d'autres critères, comme le type d'hébergement, les revenus ou les biens.

Contraintes sévères à l'emploi

Les contraintes sévères à l'emploi correspondent à des problèmes de santé graves qui limitent les possibilités de travailler d'un adulte. Ces problèmes de santé peuvent concerner l'état physique ou l'état mental d'un adulte et doivent être constatés par un médecin dans un rapport médical.

Voici quelques exemples de contraintes sévères à l'emploi :

- Les troubles mentaux, comme la névrose ou la psychose;
- La déficience intellectuelle, le retard mental ou l'amnésie;
- La maladie chronique;
- Les déficiences auditives;
- Les séquelles d'un accident;
- L'incapacité de se déplacer;
- L'incapacité de comprendre les symboles linguistiques en raison de perturbations du langage.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale#c67401>

Pour faire une demande

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale/etapes-a-suivre-pour-presenter-une-demande/formulaires-aide-financiere>



À NOTER

Il est possible de faire une demande seulement lorsque la personne vivant avec des contraintes à l'emploi atteint ses 18 ans. Les sommes versées ne sont pas rétroactives, il ne faut donc pas tarder à faire la demande. (Lalonde-Piecharski, 2021, p. 70).

Pour obtenir les étapes à suivre et les documents à rassembler, référez-vous au livre de Me Lalonde-Piecharski, disponible pour prêt, chez Les Aidants du Haut-Saint-Laurent.

10. Le testament fiduciaire

« Dans le testament, il est tout à fait possible d'inscrire, en plus de vos volontés, toutes sortes de mesures de protection pour vos proches. [...] c'est en quelque sorte une continuité de votre souci de veiller sur eux » (Lalonde-Piechanski, 2021, p. 86).

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à l'Annexe 1 et au livre de Me Lalonde-Piechanski, disponible pour prêt chez Les Aidants du Haut-Saint-Laurent. (voir références)

<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/protection-legale>

11. Normes du travail et congés pour proches aidants

En tant que personne proche aidante, vous avez accès à des dispositions de la Loi sur les normes du travail vous autorisant à prendre des congés ou à vous absenter dans le cadre de votre situation de proche aidance.

Les catégories suivantes sont concernées :

- Les congés liés à la famille : les obligations parentales ou familiales;
- Les maladies ou accidents non liés au travail : les jours d'absence payés.

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/normes-du-travail-et-conges-pour-proches-aidants/>

12. Gérer les finances de son proche

Se référer au site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/gerer-les-finances-de-son-proche/>

13. Prévenir la fraude, les abus et la maltraitance financière

Il se peut que votre proche rencontre de graves difficultés financières ou soit victime d'abus ou de fraude. Comment assurer sa sécurité financière?

Se référer au site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/prevenir-la-fraude-les-abus-et-la-maltraitance-financiere/>

14. La procuration

La personne que vous accompagnez souhaite déléguer certaines tâches devenues trop complexes, comme la gestion et le paiement de ses factures ? Une procuration pourrait vous donner le droit d'agir au nom de votre proche.

Se référer au site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/la-procuration/>

15. Produire sa déclaration de revenus

Se référer au site de l'Appui proches aidants

<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/formalites-administratives-et-fiscalite/produire-sa-declaration-de-revenus/>

16. Ressources offrant du répit aux familles



16.1 Répit le Zéphyr

- Services de répit et de gardiennage aux familles de la MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC Haut-Saint-Laurent et MRC de Vaudreuil-Soulanges, ayant une ou des personnes à charge avec un diagnostic de déficience intellectuelle (DI) ou d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA)
- Service de répit à domicile
- Service de répit à la maison Zéphyr et Jean-Reid
- Séjours peuvent varier allant de 1 à 7 jours consécutifs
- Offert aux personnes de 4 à 65 ans, ayant une déficience intellectuelle ou physique, et/ou un trouble du spectre de l'autisme

101-222, rue Alphonse-Desjardins
Salaberry-de-Valleyfield, Québec
J6S 2N9
450 370-8804
reception@repitlezephyr.com
<https://repitlezephyr.com/>



16.2 Camp Soleil Mélissa

- Service d'activité de jour
- Du lundi au vendredi de 9 h à 15 h
- Offert aux personnes de 21 ans et plus, ayant une déficience intellectuelle ou physique, et/ou un trouble du spectre de l'autisme

24, rue York, Huntingdon, Québec

J0S 1H0

450 264-6340

melissasunshinecamp@gmail.com

<https://campsoleildemelissa.weebly.com/>



16.3 Notre-Dame-de-Fatima

- Répit
- Camp de vacances
- Séjours varient entre 2 et 12 nuitées
- Offert aux personnes de 4 ans et plus présentant une déficience auditive, une déficience du langage, une déficience intellectuelle, un trouble dans le spectre de l'autisme (TSA) ou une multi-déficience nécessitant un accompagnement.

2464, boul. Perrot

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec

J7W 2Y9

514 453-7600

info@mon-camp.ca

<https://www.mon-camp.ca/bienvenue-chez-fatima/>



16.4 Centre multifonctionnel Horizon

- Service d'activités de jour, destiné aux adultes de 18 ans et plus, offert du lundi au vendredi, de 9h à 15h
- Service de répit de fin de semaine, durée de 48h, du vendredi 19h au dimanche 19h
- Camp estival, durée de 6 à 8 semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 15, pour les adolescents de 12 à 21 ans qui n'ont pas accès aux camps municipaux
- Répit à domicile, offert en soutien, aux familles vivant avec une personne handicapée de six ans et plus

78, chem. du Lac-Saint-Louis

Léry, Québec, J6N 1A1

450 692-6000

<https://www.centre-multifonctionnel-horizon.ca/>



16.5 Camp Papillon

- Camps de vacances adaptées
- Répits de fin de semaine du Camp Papillon, du vendredi 19h au dimanche 15h
- Offert aux personnes en situation de handicap physique et/ou intellectuel ou vivant avec un trouble du spectre de l'autisme, et ne présentant pas de trouble de comportement agressif.

210, rue Papillon

Saint-Alphonse-Rodriguez, Québec

J0K 1W0

514 937-6171, poste 229

<https://fondationpapillon.ca/services-adaptes/camp-papillon/>



16.6 Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges

- Service d'activités de jour
- Offert aux personnes de 21 ans et plus, vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme, avec ou/sans déficience physique, qui ne fréquentent plus le milieu scolaire et qui ne veulent ou ne peuvent accéder au milieu du travail
- Offert du lundi au vendredi, de 7h à 8h ainsi que de 15h à 18h pour nos membres vivant avec leur famille naturelle

36A, avenue St-Charles,

Vaudreuil-Dorion, Québec

J7V 2K5

450 455-8986

pcvs@pcvs1982.ca

<https://parrainageciviquevs.ca/>

17. Liste des fondations québécoises

NOM	TYPES DE SOUTIEN	CLIENTÈLE	SITE WEB
Adapte-Toit	Aide concrètement les personnes lésées médullaires en aménageant leurs espaces de vie	Toute personne âgée de plus de 5 ans, lésés médullaires	https://fondationadaptetoit.org/les-adaptations-possibles/
Bon départ Canadian Tire	Subventions individuelles aux enfants pour l'équipement de sport et pour les inscriptions à des activités sportives	Enfants 4 à 18 ans	https://jumpstart.canadiantire.ca/fr/pages/individual-child-grants
Fondation des gouverneurs de l'espoir	Aide financièrement des familles québécoises dont l'enfant est atteint de cancer ou d'une maladie grave qui menace sa vie et qui ont subi une perte de revenus à la suite du diagnostic	L'enfant doit être atteint d'un cancer ou d'une maladie grave qui menace sa vie et ne doit pas avoir plus de 18 ans, à moins d'être encore suivi dans un hôpital pour enfant	https://fondationdesgouverneurs.org/formulaire-de-demande-daide-financiere/
Fondation Espace Espoir	Offre aux enfants et adolescents atteints d'une maladie chronique ou mortelle ou d'un handicap une chambre à coucher à leur goût	Tous les handicaps de 4 à 17 ans	https://www.espaceespoir.org/faites-une-demande-request-a-room
Fondation Gisèle Faubert	Soutien pour la famille: Coût du déplacement pour des rendez-vous médicaux Services de professionnels de la santé : orthophonie... Différentes formes de thérapie : hippothérapie... Services de centres de répit Coût de matériels et appareils médicaux : tricycle adapté...	L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans	https://fondationgiselefaubert.org/soutien-aux-enfants/
Fondation Groupe Forget	Aides auditives, tests en audiologie et aides de suppléances à l'audition	Une personne malentendante dans le besoin (enfant ou adulte, sans condition d'âge)	https://fondationgroupeforget.ca/admissibilite

NOM	TYPES DE SOUTIEN	CLIENTÈLE	SITE WEB
Fondation Jean-Michel Dufour	Venir en aide aux enfants atteints de maladie orpheline ainsi qu'à leur famille en les aidants à avoir une meilleure qualité de vie	Âgés de moins de 21 ans Être atteint d'une maladie orpheline Espérance de vie de l'enfant soit d'au moins deux ans	http://www.fondationjeanmicheldufour.org/faire-une-demande/
Fondation La petite sirène	La Fondation a pour mission d'alléger la tarification émise par les services ambulanciers lors du transport des patients qui font appel au 9-1-1.	Mère/père monoparental(e); Revenu familial de moins de 35 000 \$ après impôt; Sinistrées; Personnes handicapées; Victimes d'agression ou d'acte sexuel; Décès; Nouveau-né; Enfants de moins de 8 ans.	https://fondationlapetitesirene.ca/demande/
Fondation Les petits trésors	Ce programme permet aux familles de s'offrir des vacances sans se soucier des frais d'hébergement (Trésor en vacances)	Aux familles touchées par l'autisme Les familles doivent faire la demande directement à l'association régionale en autisme qui correspond à leur adresse civique (code postal)	https://petitstresors.ca/support/tresors-en-vacances-sp/
Fondation Marthe Laverdière	Aider financièrement les familles pour des répit, des thérapies (ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.) et l'acquisition d'aides techniques ;	Être âgé de 17 ans et moins Un médecin doit avoir confirmé le handicap	https://www.fondationmarthelaverdiere.com/contact
Fondation Maude Gauthier	En assurant en partie ou en totalité les coûts des soins dont l'enfant malade ou la famille a besoin à travers le programme de remboursement des soins; En assurant une partie des coûts de déplacements, de subsistance ou d'hébergement liés à la maladie de votre enfant à travers le programme d'aide à la subsistance; En vous permettant de faire des activités en famille, afin d'assurer le bien-être de votre famille et de vos enfants à travers le programme de bien-être.	La Fondation se veut une aide de transition pour les familles. Entre le diagnostic d'une maladie et l'aide gouvernementale, il y a une période où la famille ne reçoit rien. La Fondation Maude Gauthier a mis sur pied trois différents programmes pour venir en aide aux enfants malades et à leur famille	https://fondation-maude-gauthier.ca/

NOM	TYPES DE SOUTIEN	CLIENTÈLE	SITE WEB
Fondation Noël au Printemps	Aide directement les familles vivant des difficultés financières suite à la maladie d'un enfant.	Lettre de présentation de l'enfant, de sa famille et de la situation qui indique les besoin ◦ Diagnostic fait et signé par un médecin ou un professionnel médical reconnu signé par le médecin traitant l'enfant (ex. pédiatre, physiatre, équipe spécialisée, travailleur social, ergothérapeute, physiothérapeute, kinésiologue.) ◦ Prestation fiscale canadienne pour enfants la plus récente	https://www.fnap.ca/demande-daide/
Fondation Variety Québec	Offre un soutien aux enfants handicapés ou aux prises avec des difficultés physiques, aux victimes d'abus et aux enfants défavorisés Activités sociales et récréatives Matériel adapté Bourses et subventions	Avoir un enfant âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours et ayant un diagnostic de maladie rare ou orpheline; Être en mesure de fournir une attestation médicale du diagnostic de votre enfant; Avoir un suivi médical pour cette condition	https://www.variety-quebec.ca/demande-daide-ou-subvention/
Fonds des Millepattes	Soutient les familles ayant un enfant atteint d'une maladie rare ou orpheline. Du soutien financier	Avoir un enfant âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours et ayant un diagnostic de maladie rare ou orpheline; Être en mesure de fournir une attestation médicale du diagnostic de votre enfant; Avoir un suivi médical pour cette condition; Fournir, à la demande du Fonds, des reçus de dépenses reliées à la condition médicale de l'enfant	https://fondsdesmillepattes.com/besoin-aide

NOM	TYPES DE SOUTIEN	CLIENTÈLE	SITE WEB
Mission dayforce	Octroie des subventions pour faciliter l'achat de nourriture, de vêtements, de chaussures et d'articles ménagers. Notre aide financière permet également l'achat d'appareils médicaux, l'adaptation de domiciles pour en favoriser l'accessibilité et l'accès à des programmes récréatifs.	Pour les personnes et les familles dans le besoin.	https://www.dayforcecares.com/cf

18. Finautonome

Organisme communautaire qui aide les personnes en situation de handicap (PSH) et leurs proches, à améliorer leur bien-être financier

18.1 Leurs services

- Conférences et formations
- Ligne d'aide et d'accompagnement individuel
- Sensibilisation
- Communauté de pratique
- Services aux professionnels
- Centre d'expertise finance et handicap (Finautonome, 2023)

18.2 Coordonnées

- Site web : <https://www.finautonome.org/>
- Courriel : aide@finautonome.org
- Téléphone : 1 833 866-7334

19. Office des personnes handicapées du Québec

19.1 Leurs services

- Conseiller les personnes handicapées et leur famille
- Accompagnement pour obtention de services (école, milieux de vie, etc.)
- Accompagnement dans les processus de plaintes
- 4 conseillères en Montérégie

19.2. Documentation

- Mesures fiscales pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-personnes-handicapees-leur-famille-et-leurs-proches/mesures-fiscales.html>

- Guide en soutien à la famille

https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Guides/Guide_en_soutien_a_la_famille_pour_les_parents_d_un_enfant_ou_d_un_adulte_handicape_-_Partie_1.pdf

19.3. Coordonnées

- Site web : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/>
- Courriel : info@ophq.gouv.qc.ca
- Téléphone : 1 833 866-7334

20. Observatoire québécois de l'autisme

Ensemble, dressons le portrait de l'autisme au Québec

<https://observatoire.autisme.qc.ca/>

21. Carte accompagnement loisir (CAL)

Cette carte permet l'accès gratuit à plusieurs activités (lieux touristiques, culturels ou de loisir en général) pour l'accompagnateur d'une personne handicapée. La liste des endroits où cette carte est acceptée, se trouve sur le site web. Les modalités pour faire la demande de la carte y sont aussi indiquées.

<https://www.carteloisir.ca/>

Formulaire de demande

<https://www.carteloisir.ca/demander-votre-cal/formulaire-de-demande/>

22. L'organisme « Les Aidants du Haut-Saint-Laurent »

22.1. La mission

- Prévenir l'épuisement des proches aidants
- Offrir du soutien et des outils
- Permettre aux proches aidants de mieux exercer leur rôle
- Améliorer leur qualité de vie.

22.2. Clientèle visée

Le service « Tout proche aidant » s'adresse à des proches aidants responsables d'une personne :

- Moins de 65 ans
- Vivant avec une déficience intellectuelle
- Vivant avec une déficience physique
- Vivant avec un trouble du spectre de l'autisme
- Habitant sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent

22.3. Les services offerts

- Soutien individuel, en couple ou familial
- Café-causerie en Zoom ou en présentiel
- Souper Entr'aidants
- Ateliers réflexifs « Accompagner sans s'oublier »

22.4. Coordonnées

- Site web : <https://www.aidantshsl.org/>
- Courriel : sdesgroseilliers@aidantshsl.org
- Intervenante : Sylvie Desgroseilliers
- Téléphone : 450-826-1243 poste 2226

23. Autres Ressources



RESSOURCES

- AATYPIQ (Ateliers Atypiq)
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100092568198290>
- ADDS <https://www.addshuntingdon.org/>
- Ancre et Ailes <https://www.ancreetailes.com/>
- APPUI Proches aidants <https://www.lappui.org/fr/>
- Aspiequebec <https://aspiequebec.org/>
- Association des Parents et des Handicapés <http://www.aphrsm.org/>
- Association pour les personnes ayant une déficience intellectuelle du Suroît (APDIS) <https://www.apdis.ca/>
- Au cœur des familles agricoles, travailleuse de rang, 450 768-6995
- Au moulin de la source <http://www.moulindelasource.com/>
- Autisme 123 <https://autisme123.com/>
- Autisme Montérégie <https://autismemonteregie.org/>
- Biblio-Santé – Proches aidants
https://bibliosante.ca/fr/information_sante/proches-aidants.php?gclid=EAIaIQobChMI8Ienv62JgAMVjtBCh1iHQIXEAAiAAEglq9_D_BwE
- Bouffe Additionnelle <https://labouffeadditionnelle.com/>
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield, 450 373-8444
- Centre de Ressources Familiales du Haut-Saint-Laurent – CRFHSL
<https://www.crfhsl.ca/>
- CLSC Huntington - Accueil psychosocial DI-TSA 450 829-2321 poste 1299
- Club Joie de vivre <https://www.clubjoiedevivre.net/>
- Conciliation proche aide travail <https://procheaidancetravail.ca/>
- Enfants différents Besoins différents
<http://enfantsdifferentesbesoinsdifferentes.com/a-propos-2/>
- Fédération québécoise de l'autisme <https://www.autisme.qc.ca/>

- Info-Santé 811 <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>
- Intégration Sociale des Enfants en Milieu de Garde (ISEMG) <https://isemg.quebec/>
- Intégration Sociale des Enfants en Milieu de Garde (ISEMG) - Place à l'École <https://isemg.quebec/services-pour-les-parents/>
- JAG Organisme LGBT+ <https://lejag.org/>
- L'accompagnateur <https://laccompagnateur.org/>
- La FRAS - Fondation des ressources alternatives du sud-ouest <https://www.lafras.com/>
- Les pas pour rire <https://lespaspourrire.com/>
- LigneParents <https://www.ligneparents.com/LigneParents>
- Lucky Harvest / La récolte chanceuse <https://www.facebook.com/TheLuckyHarvestProject/>
- Montérégie West Community Network - Réseau communautaire Montérégie Ouest – MWCN <https://www.mwcn.ca/?lang=fr>
- On s'comprend <https://onscomprend.ca/>
- PARDI Parents pour la déficience intellectuelle <https://pardi.quebec/>
- Proche aidance Québec <https://procheaidance.quebec/>
- Psychhésion <https://psychohesion.weebly.com/>
- Répertoire Fondations pour enfants handicapés <https://www.repertoirefondations.ca/>
- Résidence Elle <https://fmhf.ca/maisons/residence-elle/>
- S. au S. Autisme <https://s-au-s.org/fr/>
- Service externe de main-d'œuvre pour personnes handicapées Montérégie (SEMO Montérégie) <https://www.sdem-semb.org/>
- Société québécoise de la déficience intellectuelle <https://www.sqdi.ca/fr/>
- Tel-Aide Région du Suroît, 1 855 377-0600
- Un coin chez nous <https://www.uncoinceznous.org/>
- Un coin chez nous (ITMAV) Tanya Loyer 514 237-6118
- Une affaire de Famille <https://www.uneaffairedefamillehsl.com/>

24. Guides, outils et autres documents disponibles

24.1. Autisme

24.1.1. Guide de sexualité pour les personnes autistes

<https://www.autisme.qc.ca/produit/sexualite-un-guide-pour-les-personnes-autistes-version-pdf-edition-2023/>

24.1.2. Autistes et non-autistes, Mieux se comprendre

<https://www.autismemonteregie.org/images/Publications/guide-autistes-et-non-autistes-2023.pdf>

24.1.3. Les PERTES D'ÉNERGIES en autisme

regie.org/images/Pertes_de%CC%81nergies.pdf

24.1.4. Biblio-Santé - Troubles du spectre de l'autisme

https://bibliosante.ca/fr/information_sante/troubles-du-spectre-de-lautisme.php

24.1.5. Développer les habiletés des personnes autistes dans un contexte d'intimidation

<https://laressource.ca/images/ressources/guide-intimidation.pdf>

24.1.6. La trousse de ressources pour les parents (Ontario)

https://autismequbec.org/autisme_quebec_fichiers/file/Autism_Parent_Resource_Kit.pdf#:~:text=Les%20familles%20recevront%20notamment%20une%20formation

24.1.7. A pour autre

<https://apourautre.ca/#>

24.1.8. Autisme au quotidien

<https://www.chusj.org/fr/Soins-services/T/Troubles-du-spectre-de-l-autisme>

24.2 Déficience intellectuelle

24.2.1. Qu'est-ce que la déficience intellectuelle ?

https://www.sqdi.ca/wp-content/uploads/2018/07/Qu_est_ce_que_la_deficience_intellectuelle.pdf

24.2.2 Guide de la transition de l'école à la vie active pour les personnes présentant une déficience intellectuelle profonde

https://drive.google.com/file/d/1-1I1QDNhfNKPEkDiw6OE8S15BfaVP4_H/view

24.2.3 Biblio-Santé – Déficience intellectuelle

https://bibliosante.ca/fr/information_sante/deficience-intellectuelle.php

24.3 Proche aidance

24.3.1. KARE Magazine dédié aux jeunes proches aidants qui sont au secondaire et/ou au Cégep
<https://amiquebec.org/kare/>

24.3.2 Qui sont les aidantes et aidants pris en sandwich au Canada?
https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-627-m/11-627-m2024003-fra.pdf?st=7UxcW_ee

24.3.3 Programmes, mesures et services pour les familles d'un enfant handicapé
<https://www.ophq.gouv.qc.ca/services/programmes-mesures-et-services.html>

24.4 Autres

24.4.1. Je vous présente mon enfant
<https://drive.google.com/file/d/0B8wF1DlhdqqLOTNERVRkMktlMjA/view?resourcekey=0-gEZ5d0gWy4SdkRzM16UGfA>

24.4.2 Kairos
<https://kairosgame.com/>

24.4.3 Autonome cuisine
https://autonome.education/?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTAAR2L47ZtX_Imcoy2mgRQI5bhGuguQkQkSKk9nmz9L0bDN2VrWrq9GAo8qpU_aem_8aL3RS6TuWpYcfXg_KXlxg

24.4.4 Guide en soutien à la famille
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/ophq/Administration/Guides/Guide_soutien_famille_parent_enfant_ou_adult_e_handicape.pdf

25 Formations disponibles

25.1 Trouble du spectre de l'autisme

25.1.1 Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme

<https://institutditsa.ca/activites/formations/>

25.1.2 Canal autisme

<http://www.canalautisme.com/formations.html>

25.1.3 SACCADE centre d'expertise en autisme (\$)

<https://saccade.ca/>

25.2 Déficience intellectuelle

25.2.1 Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme

<https://institutditsa.ca/activites/formations/>

25.2.2 Et le parent dans tout ça ?

<https://aqis-iqdi.uxpertise.ca/catalog>

26 Références

Lalonde-Piecharski, J. (2021). *Au-Delà des dix-huit ans : Préparer le passage à l'âge adulte et l'avenir de votre enfant différent*. Logiques.

<https://www.enfantdifferentquebec.ca/blogue/enfant-different-testament-different>

ANNEXE 1

Document original disponible sur demande



**Main dans la main vers
l'âge adulte : votre petit
guide préparatoire**



Qui suis-je?

Bonjour,

Je me présente, Sonia Lemieux, une notaire dévouée et, avant tout, une maman fière et engagée. Ma vie professionnelle est jalonnée de défis, mais c'est dans mon rôle de maman que j'ai découvert ma véritable force.

J'ai la chance d'être la mère de deux garçons extraordinaires, chacun unique à sa manière. Mon plus jeune fils est un jeune homme incroyable qui a un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et un retard global de développement. Être sa maman m'a enseigné et m'enseigne encore des leçons inestimables sur la patience, la résilience et la puissance de l'amour inconditionnel.

J'ai le plaisir de partager avec vous un projet qui me tient à cœur, tant d'un point de vue professionnel que personnel. En tant que notaire, je comprends l'importance de planifier, d'organiser et de sécuriser l'avenir. Mais c'est en tant que maman d'un enfant différent que je ressens profondément l'urgence de préparer sereinement leur passage à l'âge adulte.

J'ai donc créé une liste « To-Do » spéciale, pensée et conçue pour les familles d'enfants aux besoins particuliers, afin de les accompagner dans cette transition cruciale. Ce n'est pas seulement une liste de tâches ou de documents juridiques; c'est un guide empreint de compréhension.

À travers cette liste, je vise à allier mon expertise de notaire à ma sensibilité de maman pour offrir un soutien complet et adapté aux besoins uniques de nos enfants. Parce que chaque enfant mérite de s'épanouir, et que chaque famille a le droit de se sentir soutenue et comprise.

Ensemble, faisons un pas de plus vers un avenir préparé pour nos enfants exceptionnels.

Sonia Lemieux



Matériel nécessaire

Cette chose que
l'on appelle la
patience...

Un ordinateur et
une imprimante

Ou ceux de votre voisin!
L'important c'est d'avoir accès à
ces outils.

Une bonne boîte de
rangement pour
chemises

Certificat de
naissance de votre
enfant

Numéro d'assurance
social (NAS) de votre
enfant
XXX-XXX-XXX

Vous l'avez égaré? Pas de panique,
Présentez-vous avec les documents
originaux requis au bureau de Service
Canada de votre région.

Numéro d'assurance
maladie (NAM) de
votre enfant

Avec tout mon soutien et ma compréhension : L'ORGANISATION

Un petit conseil amical pour vous rappeler combien il est crucial d'être bien organisé. Dans le tourbillon de nos vies, surtout en prenant soin de nos enfants extraordinaires, l'organisation n'est pas juste un outil, mais notre alliée. Je le répète constamment : planifier, structurer, anticiper. Cela nous évite de faire les choses en double et nous permet de savourer pleinement chaque instant magique avec nos petits trésors.

REPÈRES ESSENTIELS AVANT MÊME L'ADOLESCENCE

Le plus tôt
possible

Demande crédits d'impôt

Faire les demandes pour les crédits d'impôt provincial et fédéral pour personnes handicapées, le supplément provincial pour enfant handicapé et les prestations de compassion.

Faire un testament adapté avec votre notaire

Un testament notarié adapté, ou le testament fiduciaire, c'est la paix d'esprit. Léguer directement à votre enfant? C'est un peu comme lui offrir un casse-tête sans l'image de référence. Simplifions les choses avec un plan adapté! C'est d'ailleurs dans votre testament adapté que nous pourrons prévoir le legs des assurances vie, des biens, de la maison, des véhicules, etc.

Ouvrir un REEI

Ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Lorsque votre enfant est approuvé pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), vous recevrez une lettre de l'Agence de revenu du Canada (ARC) afin d'avoir une aide particulière pour épargner pour la sécurité financière à long terme de votre enfant.

Pour ma part, j'ai demandé l'aide à mon conseiller en sécurité financière pour procéder à l'ouverture.



Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.
- Sonia Lemieux, notaire, 2024

REPÈRES ESSENTIELS POUR LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Qui fait les demandes?
Le tuteur ou le parent?

Entre
14 et 15 ans

La transition des soins
pédiatriques aux soins adultes

Obtenir le dossier médical de votre enfant

Diagnostics, tests génétiques, IRM, orthophonie, physiothérapie, ergothérapie, rapports, notes cliniques, notes d'évolutions

S'inscrire pour obtenir un médecin de famille

Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)
Parce que nos précieux pédiatres ne pourront plus avoir comme patient vos enfants lorsqu'ils auront atteint l'âge de la majorité.

Demande de transport adapté (si nécessaire)

Vous devez vous adresser au service de transport adapté de votre municipalité afin d'avoir le bon formulaire à compléter. Je vous suggère de commencer à y voir tôt parce qu'à 21 ans, vous devrez faire l'inscription de votre enfant.

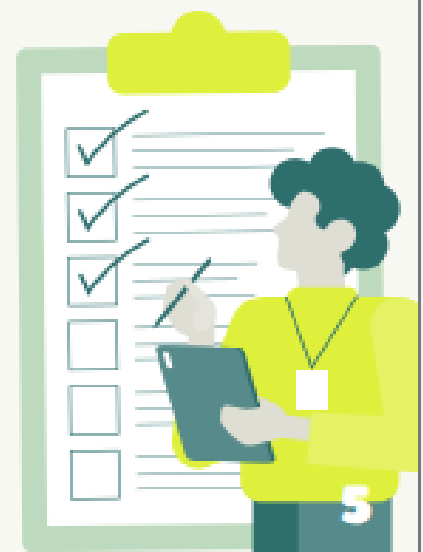
Évaluation psychologique

Est-ce que la dernière évaluation psychologique remonte à plus de 10 ans ?
Si oui, il est important de communiquer avec le CLSC ou l'hôpital.

Demande d'exemption médicale

Si votre enfant n'est pas en mesure de fournir une photo ou une signature pour la carte d'assurance maladie ou le passeport, il faut obtenir un certificat d'exemption médicale via la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.
- Sonia Lemieux, notaire, 2024.



REPÈRES ESSENTIELS POUR LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Entre
14 et 15 ans

Ouvrir un compte
de banque pour
votre enfant



Comme le parent est légalement en droit d'ouvrir un compte bancaire pour son enfant mineur, il est idéal de le faire avant le passage à la majorité.

Avant l'âge de la majorité, en tant que parent, vous recevez les versements de prestation gouvernementale et les allocations directement dans votre compte bancaire. À l'âge de la majorité de votre enfant, les montants seront déboursés directement en son nom.

Lors du passage à l'âge adulte, vous devrez fournir un spécimen de chèque au Centre local d'emploi (CLE).

Obtenir une
vignette de
stationnement



Il est possible de demander une vignette de stationnement pour personnes handicapées à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

PRENDRE DE
L'AVANCE!

C'est quoi le CLE?

Le Centre local d'emploi offre entre autres les services d'admission aux programmes de solidarité sociale, de revenu de base et d'aide sociale.
Je vais y revenir plus loin.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.
- Sonia Lemieux, notaire, 2024

Les derniers milles avant de souffler ensemble les 18 bougies, marquant un nouveau chapitre

Un peu
avant
18 ans

Un rendez-vous
chez le médecin



Communiquer
avec
votre notaire



Obtenir
l'attestation de
fréquentation scolaire



L'attestation de fréquentation scolaire de votre enfant sera nécessaire pour ouvrir votre dossier au Centre local d'emploi (CLE).

Montant maximum
permis dans le compte
de banque



Il est important de vérifier quel est le montant maximum qu'il vous est permis de conserver dans le compte bancaire de votre enfant selon le programme d'aide financière qui lui sera attribué à la majorité.

C'est le moment d'utiliser votre imprimante! Vous aurez besoin de faire compléter certaines demandes par le médecin de votre enfant, telles que :

- Formulaire SR-2100 - rapport médical du médecin
- Formulaire SR-0014 - administration de l'aide financière par un tiers
- Formulaire SR-0040 - certificat médical pour besoins à caractère médicaux
- Formulaire 4086 - exemption de photo et/ou de signature carte d'assurance maladie

Bien que votre voisin soit probablement une personne super sympathique, il n'est pas nécessairement la meilleure ressource avec qui discuter du passage à l'âge adulte de votre enfant ainsi que des étapes juridiques importantes qui s'en suivent. Ce tournant de la vie, plein de nuances et de spécificités, requiert souvent des conseils plus spécialisés. Il est crucial de s'entourer de professionnels tels qu'un notaire spécialisé dans les procédures non contentieuses (j'y reviens plus loin).

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024



Les derniers milles avant de souffler ensemble les 18 bougies, marquant un nouveau chapitre

Un peu avant 18 ans

Faire la déclaration de revenus de votre enfant

Il est important de faire la déclaration de revenus, même si votre enfant n'a pas de revenu, à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec. Je vais encore le répéter : enfourez-vous de professionnels pour vous aider.

Il est possible d'obtenir gratuitement de l'aide pour remplir vos déclarations de revenus, ce qui pourrait vous ouvrir les portes à divers crédits d'impôt. Ces services sont souvent proposés par des bénévoles dans le cadre de programmes spéciaux, comme les cliniques d'impôts, où des experts se rendent disponibles pour vous guider. Pour plus d'informations et pour trouver une clinique près de chez vous, je vous invite à visiter le site du service 211 ou à contacter le Centre d'action bénévole de votre région.

Trouver un travailleur social pour votre enfant

Si l'opinion de votre notaire et du médecin de votre enfant concorde, et qu'ils vous conseillent de trouver un travailleur social pour le dossier de votre enfant, il est recommandé de communiquer avec le CLSC de votre région ou encore de trouver un travailleur social au privé sur le site de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec. Il est possible qu'une évaluation psychosociale soit nécessaire pour les démarches juridiques.

À noter que dans le secteur public, le délai d'attente pour obtenir un rapport psychosocial peut parfois dépasser un an. Bien que les délais soient plus courts dans le secteur privé, il faut prévoir de payer pour ce service.



Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024

La majorité, une étape cruciale

18 ans

Faire la comptabilité

Je vous recommande vivement de tenir à jour votre comptabilité de façon mensuelle, en conservant soigneusement les factures pour toutes les transactions. Cette pratique rigoureuse est essentielle, car vous serez soumis à des vérifications occasionnelles au courant de l'année. Cette habitude, bien qu'elle puisse sembler fastidieuse, est votre alliée pour assurer une gestion saine et sans souci des finances.

Enfin, le rendez-vous au Centre local d'emploi (CLE)

Vous devrez apporter les formulaires que vous avez préparés avec votre médecin et le spécimen du compte bancaire de votre enfant :

- Formulaire SR-2100
- Formulaire SR-0014
- Formulaire SR-0040
- Formulaire L086

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM)

Je le mentionne ici parce qu'il s'agit souvent d'un enjeu. Il est maintenant possible de demander un remboursement pour la construction d'une habitation secondaire dédiée à un adulte admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est d'ailleurs avec un professionnel que vous devrez en discuter.

Comme parents, vous n'aurez plus le droit aux allocations, aux prestations pour enfants handicapés ou au supplément pour enfant handicapé. Les Centres locaux d'emploi (CLE) vous aideront à soumettre les demandes pour les programmes de solidarité sociale, d'aide sociale ou encore pour le nouveau programme de revenu de base, en fonction des besoins de votre enfant. Les sommes seront dès lors versées directement à votre enfant.

Note : Je vous suggère de faire une recherche internet sur le site du localisateur de bureaux de Services Québec avec votre code postal afin de trouver le bureau qui pourra vous répondre.

Vive la technologie! Certains formulaires peuvent maintenant être complétés en ligne sur la plate-forme **MON DOSSIER** du site de Revenu Québec.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024.

Les différents programmes gouvernementaux disponibles à la majorité pour nos enfants différents

Programme de solidarité sociale

Le Programme de solidarité sociale s'adresse à une personne adulte seule ou aux familles dont une ou des personnes adultes présentent des **contraintes sévères à l'emploi**. Ce programme permet de recevoir une aide financière tout en favorisant l'intégration et la participation sociale. La somme allouée varie selon la composition de la famille et d'autres critères, comme le type d'hébergement, les revenus ou les biens.

Programme d'aide sociale

Le Programme d'aide sociale vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de **contraintes sévères à l'emploi**.

Note : L'administration de l'aide financière par un tiers

Un peu plus haut, je parlais du formulaire SR-004, à compléter avec le médecin de votre enfant pour être capable d'administrer l'aide financière de ce dernier lorsqu'il aura atteint l'âge de la majorité. Je suggère également que vous obteniez une lettre du médecin expliquant l'incapacité et qui mentionne que vous êtes la personne désignée pour votre enfant. Cette lettre facilitera les échanges avec l'hôpital, l'école, les institutions financières, le CLE, etc. Il sera éventuellement question d'ouvrir un régime de protection.

Programme de revenu de base

Le Programme de revenu de base s'adresse à des personnes qui ont des **contraintes à l'emploi sévères et persistantes**. Le Programme de revenu de base permet à votre enfant, s'il est admissible, d'avoir un revenu de base plus élevé. Il lui sera possible de gagner plus d'argent en travaillant, sans que cela modifie le montant de sa prestation. Il pourra aussi disposer de plus de biens et de plus d'argent sans que sa prestation soit diminuée.

Les contraintes sévères à l'emploi, c'est quoi?

Les contraintes sévères à l'emploi correspondent à des problèmes de santé graves qui limitent les possibilités de travailler d'un adulte. Ces problèmes de santé peuvent concerner l'état physique ou l'état mental d'un adulte et doivent être constatés par un médecin dans un rapport médical. Les limitations fonctionnelles sont des pertes ou des diminutions des fonctions corporelles, qu'elles soient physiques, cognitives, ou sensorielles. Ces limitations peuvent être totales ou partielles. Elles empêchent une personne d'accomplir une activité d'une façon acceptable ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain. Les limitations fonctionnelles peuvent être liées de façon directe ou indirecte à des activités de travail.

Voici quelques exemples de contraintes sévères à l'emploi :

- les troubles mentaux, comme la névrose ou la psychose;
- la déficience intellectuelle, le retard mental ou l'amnésie;
- la maladie chronique;
- les déficiences auditives;
- les séquelles d'un accident;
- l'incapacité de se déplacer;
- l'incapacité de comprendre les symboles linguistiques en raison de perturbation du langage.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024.

Aptitude ou inaptitude?

Les personnes majeures et aptes

Au Québec, toute personne est présumée « apte » jusqu'à preuve du contraire. Cela implique que nous soyons habituellement en mesure de veiller sur nous-mêmes, de gérer nos affaires et d'exercer nos droits. Toutefois, que se passe-t-il lorsque cette autonomie est compromise, notamment pour les personnes vulnérables et ayant des besoins particuliers?

LES PERSONNES APTES ÂGÉES D'AU MOINS 18 ANS PEUVENT NOMMER D'AUTRES PERSONNES POUR ACCOMPLIR CERTAINES TÂCHES EN LEUR NOM.

Une procuration pour gérer les biens de la personne :
La personne, malgré les défis auxquels elle est confrontée, possède encore heureusement toute sa capacité de discernement et son autonomie pour prendre des décisions éclairées concernant sa vie et ses affaires. Cependant, compte tenu de la complexité et de la multitude des tâches à gérer au quotidien, il devient évident que confier la gestion de certaines de ses responsabilités à une personne de confiance serait une démarche pratique. Cette transition permettrait non seulement d'alléger son fardeau, mais aussi de lui offrir l'opportunité de se concentrer sur ce qui est essentiel pour elle, en sachant que ses affaires sont entre bonnes mains.

Une mesure d'assistance pour choisir de se faire aider :
La personne, confrontée à des défis notables dans son quotidien, se retrouve dans une situation où les difficultés qu'elle rencontre entravent sa capacité à mener à bien certaines démarches importantes. Face à cette réalité, elle exprime le souhait de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Ainsi, elle désire être assistée par un intermédiaire, qui agira comme un pont entre elle et les tiers, tels que les entreprises, les ministères et les organismes divers. Ce soutien spécialisé lui offrirait non seulement une aide précieuse, mais aussi une présence rassurante qui lui permettrait de surmonter les obstacles avec confiance.

Un mandat de protection peut être rédigé :
la personne, consciente des aléas de la vie et des éventuelles difficultés futures, souhaite prendre une décision empreinte de prévoyance. Elle envisage avec sérieux de désigner une personne de confiance, ayant à cœur ses intérêts et son bien-être, pour prendre des décisions importantes en son nom dans l'éventualité où, pour des raisons de santé ou autres circonstances imprévues, elle se trouverait dans l'incapacité de gérer ses biens et ses soins.

Note: Votre notaire pourra vous assister dans la mise en place des trois possibilités.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024.

Aptitude ou inaptitude?

Les personnes majeures et inaptes

Lorsqu'on parle d'inaptitude, on évoque souvent la question de la vulnérabilité. En effet, une personne jugée inapte peut se retrouver face à des risques accrus, qu'il s'agisse de prendre des décisions qui ne seraient pas dans son meilleur intérêt ou de devenir la cible d'abus. Face à cette réalité, il existe une multitude de solutions pour assurer sa protection. Le choix de la stratégie la plus appropriée variera grandement en fonction des circonstances spécifiques de chaque cas. Quelle est donc la meilleure approche à adopter? La réponse est nuancée et dépend entièrement du contexte unique de chaque situation.

LA TUTELLE AU MAJEUR

La procédure pour l'ouverture d'une tutelle :

- Obtention des évaluations médicale et psychosociale.
- Rédaction et dépôt de la demande d'ouverture de la tutelle au tribunal.
- Interrogatoire de la personne concernée par la demande.
- Convocation d'une assemblée de parents, d'alliés ou d'amis.

Le tribunal détermine le type de tutelle nécessaire,

qui peut couvrir la personne, ses biens, ou les deux. À noter qu'il est maintenant possible que les deux parents de la personne jugée inapte soient nommés tuteurs à leur enfant majeur. Les décisions du tribunal sont prises en tenant compte de l'intérêt et des volontés de la personne concernée.

La loi prévoit certains actes qu'une personne

représentée peut ou ne peut pas faire. **Le tribunal peut modifier ou préciser ces actes en fonction des capacités de la personne.**

La décision est prise en considérant les évaluations médicale et psychosociale de la personne, l'interrogatoire réalisé avec elle, ainsi que les avis recueillis lors d'une réunion avec ses parents, alliés ou amis.

Le rôle du curateur public :

Le curateur public est un organisme gouvernemental qui protège les personnes inaptes en s'assurant que les décisions qui les concernent sont prises dans leur intérêt et préservent leur autonomie.

La curatelle :

Depuis le 1^{er} novembre 2022, ce n'est plus possible d'obtenir une curatelle pour une personne inapte. Le tribunal nommera plutôt un tuteur pour cette personne. Les curatelles qui existaient déjà sont automatiquement devenues des tutelles.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024

Le testament adapté

Un **testament fiduciaire**, dit adapté, est un moyen de transférer un héritage de façon sécuritaire dans le testament. On peut y mettre des biens, des immeubles, de l'argent, des placements, etc. Dans le but d'accompagner votre enfant dans la gestion de son héritage plus tard, on nommera des fiduciaires pour s'occuper de la gestion de la fiducie (de l'héritage de votre enfant à protéger). Il pourra s'agir de membres de la famille, d'amis, de la fratrie, de professionnel et même de compagnies de gestion de fiducies.

Plusieurs éléments sont à considérer :

- Dynamique familiale
- Ressources pour les parents
- Besoins spéciaux
- Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE)
- Solidarité sociale
- Programme de revenu de base
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Roulement de REER

Les sommes ne seront pas léguées à une autre personne dans l'espoir que cette dernière les remette à votre enfant.

Il est important de souligner que depuis 2014, au Québec, il est possible de mettre en place une fiducie 'Henson'. Cette option est particulièrement avantageuse pour les parents ne disposant pas d'un capital suffisant pour constituer un patrimoine apte à assurer un niveau de vie décent à leur enfant handicapé. La fiducie 'Henson' permet d'offrir une aide financière complémentaire à l'enfant, venant s'ajouter aux sommes remises à ce dernier en vertu de la Loi.

Vous allez trouver que je me répète, mais il est TRÈS important d'être prudent et de consulter un notaire qui pourra vous guider et mettre en place avec vous un testament adapté.

Il est essentiel de créer une structure organisée pour votre entourage qui s'occupera de la gestion des biens de votre enfant.

Ce guide est un soutien dans votre parcours. Il n'est pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils personnalisés, veuillez consulter un professionnel. Ensemble, avançons vers les meilleures solutions pour vous et vos proches.

- Sonia Lemieux, notaire, 2024.



Courriel : sonia.lemieux@notaireatypique.ca

Téléphone : (354) 201-0017

Sur rendez-vous uniquement.

65, rue Principale

Châteauguay (Québec)

J6K 1E9



ANNEXE 2

MIEUX S'ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR

Ce document a été inspiré et composé par Debbie Neumann, intervenante auprès des proches aidants d'une personne âgée en perte d'autonomie et adapté par Sylvie Desgroseilliers, intervenante « Tout proche aidant » à l'organisme Les Aidants du Haut-Saint-Laurent.

Pour plus d'informations,
vous pouvez communiquer avec :

SYLVIE DESGROSEILLIERS
450 826-1243

sdesgroseilliers@aidantshsl.org

Informations personnelles de votre proche

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Date de naissance (JJ/MM/AA) : _____

Numéro assurance maladie : _____

Numéro carte hôpital : _____

Situation médicale de votre proche

Maladies connues : _____

Diagnostiques : _____

Allergies : _____

Personnes à joindre en cas d'urgence

Nom : _____ Téléphone : _____

Lien de parenté : _____ Cellulaire : _____

Nom : _____ Téléphone : _____

Lien de parenté : _____ Cellulaire : _____

Nom : _____ Téléphone : _____

Lien de parenté : _____ Cellulaire : _____

Nom : _____ Téléphone : _____

Lien de parenté : _____ Cellulaire : _____

Renseignements importants

Hôpital : _____  _____

CLSC (CISSMO) : _____  _____

CLSC (CISSMO) : _____  _____

CLSC (CISSMO) : _____  _____

Médecin de famille : _____  _____

Clinique médicale : _____  _____

Pharmacie : _____  _____

Mon histoire de vie

Chaque personne a ses préférences et des goûts différents. Prendre le temps de bien les comprendre et de les respecter peut amener le confort chez la personne dont vous prenez soin, surtout lors d'une période de transition ou de répit. Il est important de partager ces informations avec votre famille et les différentes personnes qui accompagneront votre proche.

Ce formulaire vous permettra de transmettre rapidement les informations et les préférences de votre proche lors de répit, de séjour en centre d'hébergement ou de la relève par un autre membre de votre entourage.

Musique préférée

Préférences alimentaires

J'aime	Je n'aime pas

Habitudes de vie

AM	PM

Passe-temps préférés

Liste et posologie des médicaments

Les médicaments sont situés à cet endroit dans la maison : _____

[illegible]

Nous vous suggérons de communiquer avec votre pharmacien pour obtenir la liste complète des médicaments et de la mettre à jour régulièrement.

Liste et posologie des médicaments sans ordonnance

Les médicaments sont situés à cet endroit dans la maison : _____

[illegible]

Coordonnées des spécialistes

Médecin de famille : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Médecin spécialiste : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Médecin spécialiste : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Hôpital : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Hôpital : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Clinique dentaire : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Pharmacie : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Ergothérapeute : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Physiothérapeute : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Orthophoniste : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Travailleur social : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Psychoéducateur : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Autre : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Notes : _____

Rendez-vous

[illegible]

Rendez-vous

[illegible]